



Montpellier, le 25 février 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Les vraies raisons de la chute de la natalité**

En 2013, Eva Sans, alors députée, avait soulevé la question de son remplacement par son suppléant pendant son congé de maternité. Plus de 10 ans après, cette question reste sans réponse. Après Aurore Bergé hier, c'est aujourd'hui, Léonore Moncond'huy, maire de Poitiers (90 000 habitants) qui fait les frais de son remplacement par ses adjoints et la perception d'indemnités journalières pendant son congé de maternité. En effet, ses seuls revenus provenant de ses indemnités d'élue à temps plein, elle se retrouve dans l'incapacité de percevoir une rémunération puisqu'une indemnité n'est pas assimilable à un salaire.

Le séminaire franco-allemand organisé le 26 mars 2022 par l'Observatoire de la parité ([lire ici](#)) a mis en lumière les obstacles rencontrés par les femmes dans l'exercice des postes de commandement. « La Déclaration franco-allemande du Château des Comtes de Foix : huit recommandations pour faire avancer la parité en Europe » ([lire ici](#)) souligne la nécessité de mesures institutionnelles telles que l'inscription de la parité dans les constitutions des Etats membres de l'Union Européenne et la création d'un statut permettant une réelle égalité dans l'exercice des responsabilités politiques.

A quelques jours du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, plus d'un siècle après que les institutrices obtiennent, les premières, en 1910, la rémunération du congé de maternité créée l'année précédente, il est temps que notre système politique -conçu par et pour les hommes- évolue pour prendre en compte l'égalité des sexes dans notre société. Et s'interrogent au passage sur les vraies raisons de la chute de la natalité qu'ils ne manquent pas de déplorer !

Contact : Geneviève Tapié – [emc.tapie.genevieve@orange.fr](mailto:emc.tapie.genevieve@orange.fr)